

Guide de facturation
**Omnipratique
Clinique**

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré à l'acte ou selon le mode de rémunération mixte.

Élément de contexte								
GMF - services sans rendez-vous		✓	✓					
Visite rendue au domicile du patient		✓	✓	✓	✓	✓		
Sans rendez-vous - GMF désigné réseau (GMF-R)		✓	✓					doit être appliqué sur toutes les factures pendant les périodes de SRV
Garde en disponibilité		✓	✓					
Service dispensé pendant la période où un forfait de l'EP - Groupe de médecine de famille (GMF) est réclamé		✓	✓					
Service dispensé pendant la période où un forfait de l'EP - Groupe de médecine de famille désigné réseau (GMF-R) est réclamé		✓	✓					
Mixte (Ann.XXIII)-Programme de médecine de famille, de prise en charge et de suivi de la clientèle ainsi qu'au programme d'interruption volontaire de grossesse				✓				Section B-1
Mixte (Ann.XXIII)- Unité de médecine familiale					✓	✓		Section B-2
Médecin appartenant au même groupe que le médecin traitant qui est absent pour une période consécutive de 13 semaines ou plus		✓	✓	✓	✓	✓		s'applique avec les visites: de suivi et périodique pédiatrique
Déplacement au domicile suivant – Patient en perte sévère d'autonomie ou en soins palliatifs		✓	✓	✓	✓	✓		2e domicile Dans une résidence de personnes âgées 5 patients inscrits en perte sévère d'autonomie

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables

Lundi au jeudi entre 18h00 et 22h00			16%					Indiquer l'heure de début du service
Vendredi entre 18h00 et 22h00			26%					
Samedi, dimanche et férié entre 8h00 et 24h00			26%					
Samedi, dimanche et férié entre 8h00 et 24h00			33%					SRV en GMF-R et clinique réseau

Suppléments pour déplacement d'urgence

de 7h à 16h !		15847	15847	15847	15847	15847		
de 16h à 24h !		15848	15848	15848	15848	15848		
de 0h à 7h !		15849	15849	15849	15849	15849		

Suppléments

Plateau chirurgical - Principal			01098					P.G. 2.4.7.7 A
Plateau chirurgical - Mineur			01099					P.G. 2.4.7.7 B
Communication par un interprète		15188	15188	15188	15188	15188		Ne peut être facturé avec l'intervention clinique

Légende

! Visites pouvant être facturées durant une garde en disponibilité
+ Patient vulnérable
*Suppléments (08877, 15169, 15170, 15171, 15144, 15145, 15159) facturable avec l'intervention clinique

Lieu de dispensation		Cliniques privées	Cliniques	Centres locaux de services communautaires			
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH	

RV - Rendez-Vous / Patient inscrit (paragraphe 2.2.6)

Visite de prise en charge		Patient non vulnérable		
-500 patients		15801		1 fois à l'inscription
+500 patients		15802		1 fois à l'inscription
+ 80 ans -500 patients		15815		1 fois à l'inscription
+ 80 ans +500 patients		15816		1 fois à l'inscription
Visite de prise en charge		Patient vulnérable		
-500 patients		15821		1 fois à l'inscription
+500 patients		15822		1 fois à l'inscription
+ 80 ans -500 patients		15835		1 fois à l'inscription
+ 80 ans +500 patients		15836		1 fois à l'inscription
Visite de suivi		Patient non vulnérable		
-500 patients		15803		
+500 patients		15804		
+ 80 ans -500 patients		15817		
+ 80 ans +500 patients		15818		

Avis : Le tarif pour le patient vulnérable peut-être facturé par le médecin auprès duquel le patient est inscrit ou par un médecin du même groupe de pratique

Lieu de dispensation		Cliniques privées	Cliniques	Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

RV - Rendez-Vous / Patient inscrit (suite)								
Visite de suivi		Patient vulnérable						
-500 patients		15823						
+500 patients		15824						
+ 80 ans	-500 patients	15837						
+ 80 ans	+500 patients	15838						
Visite périodique		Patient vulnérable						
-500 patients		15819					1 fois / année	
+500 patients		15820					1 fois / année	
+ 80 ans	-500 patients	15839					1 fois / année	
+ 80 ans	+500 patients	15840					1 fois / année	
Visite périodique pédiatrique		Enfant de 0 à 63 mois						
-500 patients		15813					0 à 21 mois (max 8 visites)	
+500 patients		15814					22 à 63 mois (1 fois / année)	
Visite périodique pédiatrique		Enfant de 0 à 63 mois vulnérable						
-500 patient		15833						
+500 patients		15834						

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires			
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH	

RV - Rendez-vous / Grossesse (inscrite ou non)							
Prise en charge de grossesse		Patiente non vulnérable, 1 ^{er} trimestre					
Sans référent	-500 patients			15805			Date des dernières menstruations
Sans référent	+500 patients			15806			Date des dernières menstruations
Avec référent	-500 patients			15807			Date des dernières menstruations
Avec référent	+500 patients			15808			Date des dernières menstruations
Prise en charge de grossesse		Patiente vulnérable, 1 ^{er} trimestre					Avant 13 semaines et 6 jours
Sans référent	-500 patients			15825			Date des dernières menstruations
Sans référent	+500 patients			15826			Date des dernières menstruations
Avec référent	-500 patients			15827			Date des dernières menstruations
Avec référent	+500 patients			15828			Date des dernières menstruations
Prise en charge de grossesse		Patiente non vulnérable, après 3 mois					
	-500 patients			15809			Date des dernières menstruations
	+500 patients			15810			

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

RV - Rendez-vous / Grossesse (inscrite ou non) (suite)

Prise en charge de grossesse		Patiente vulnérable, après 3 mois		
-500 patients		15829		Date des dernières menstruations
+500 patients		15830		Date des dernières menstruations
Visite de suivi de grossesse		Patiente non vulnérable		
-500 patients		15811		
+500 patients		15812		
Visite de suivi de grossesse		Patiente vulnérable		
-500 patients		15831		
+500 patients		15832		
Supplément pour prise en charge temporaire		15189		1 / grossesse
<i>Il s'ajoute à la visite de prise en charge de grossesse, à l'examen de prise en charge de grossesse ou à l'intervention clinique.</i>				
Supplément pour prise en charge temporaire (membre d'un GMF)		19074		Inscription du patient requise en GMF, 1 / grossesse
<i>Il s'ajoute à la visite de prise en charge de grossesse, à l'examen de prise en charge de grossesse ou à l'intervention clinique / Il s'ajoute au supplément pour prise en charge temporaire (code de facturation 15189)</i>				

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

SRV- Patient inscrit / RV et SRV - Patient non-inscrit

Visite ponctuelle complexe !		Patient non vulnérable				Plus de 2 systèmes ou plus d'une région du corps / examen gynéco, grande articulation, psy et ophtalmo
-500 patients		15773				
+500 patients		15774				
+ 80 ans -500 patients		15777				
+ 80 ans +500 patients		15778				

Visite ponctuelle complexe !		Patient vulnérable				
-500 patients		15775				
+500 patients		15776				
+ 80 ans -500 patients		15779				
+ 80 ans +500 patients		15780				
Visite ponctuelle mineure !		Patient non vulnérable				
-500 patients		15765				
+500 patients		15766				
+ 80 ans -500 patients		15769				

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

SRV- Patient inscrit / RV et SRV - Patient non-inscrit (suite)

+ 80 ans	+500 patients			15770		
Visite ponctuelle mineure !			Patient vulnérable			
	-500 patients			15767		
	+500 patients			15768		
+ 80 ans	-500 patients			15771		
+ 80 ans	+500 patients			15772		

Communications

Avec un médecin spécialiste					Spécifiez le nom du référent
De 500 à 1000 patients			15841		Max 13 / trimestres
De 1000 à 1500 patients			15842		Max 26 / trimestres
De 1500 patients et plus			15843		Max 39 / trimestres
Avec d'autres professionnels de la santé					Spécifiez le nom du référent et sa profession.
De 500 à 1000 patients			15844		Max 13 / trimestres
De 1000 à 1500 patients			15845		Max 26 / trimestres
De 1500 patients et plus			15846		Max 39 / trimestres

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMUF-CH		

Visites à domicile (Perte sévère d'autonomie)

Premier patient		15783		1er domicile 2e domicile
Patient additionnel		15782		1er domicile - 2e et 3e patient 2e domicile - 3e patient
Patient additionnel vulnérable		15784		2e domicile - 2e patient
Visite de suivi Vulnérable		15837		2e domicile - 4e patient Visite rendue au domicile du patient
Visite périodique Vulnérable		15839		2e domicile - 5e patient Visite rendue au domicile du patient

****2e domicile** Dans une résidence de personnes âgées 5 patients inscrits en perte sévère d'autonomie veuillez spécifier l'élément de contexte suivant : Déplacement au domicile suivant – Patient en perte sévère d'autonomie ou en soins palliatifs

Autres examens

Intervention clinique				Max 180 minutes / jour
Première période de 30 minutes		08857*		
Périodes supplémentaires de 15 minutes		08859*		
Exempté de la durée quotidienne maximale : %1715- problème de santé mentale, %1716 - de toxicomanie, %1714- vulnérabilité, %1713 - clientèle d'un centre de pédiatrie social, %1771- grand brûlé, %1772 - polytraumatisé				
Évaluation		pour donner une opinion		RV / SRV / inscrit ou non
Problème mineur		15789		spécifier le nom du référent
Problème complexe		15790		

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

Autres examens (suite)								
Suivi conjoint en santé mentale		RV / patient non inscrit						
Évaluation psychiatrique				08819				
Visite du suivi				08848				
Psychothérapie individuelle								
Première période de 30 minutes				15785*				
Période supplémentaire de 15 minutes				15786*				
Psychothérapie collective								
Première période de 30 minutes				15787*				
Période supplémentaire de 15 minutes				15788*				

Visites problème musculosquelettique (sur rendez vous - patient non inscrit)								
Prise en charge			08775	08775				1 par patient / médecin
Suivi			08776	08776				
Évaluation pour donner une opinion			08777	08777				spécifier le nom du référent / non facturable avec la prise en charge

**** seulement pour les médecins désignés par le comité paritaire (le comité paritaire doit informer la RAMQ de votre désignation)**

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

SANS médecin de famille / suppléments / prise en charge

Attribué GAMF ou non		19957		Non vulnérable
Non attribué GAMF / Vulnérable		19958		
Attribué GAMF et/ou en lot / Vulnérable		19959		
Attribué GAMF et/ou en lot / Très vulnérable		19960		Codes (1 et 11) ou (11 et 20) ou (6)
Attribué GAMF / Après 150 patients		19965		à la 4e année de pratique / remplace les codes 19958 et 19959

Frais de cabinet / nombre de patients vus

RV - 6 à 11 patients inscrits		19928		Patients inscrits auprès de lui-même ou auprès des médecins de son groupe de partage
RV - 12 patients inscrits et plus		19929		
SRV - 10 à 19 patients inscrits ou non		19928		Patients inscrits ou non
SRV - 20 patients et plus		19929		

Utilisation d'un DME / Compensation par trimestre

Équipement et frais accessoire		19976		Hors GMF
Lien internet et commutateur		19977		Hors GMF / un médecin par cabinet
Licence		19978		GMF et Hors GMF

*les trimestres sont basés sur une année civile (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre)

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

LE - 229

IPS-SPL (médecin partenaire)			19948	19949	19949	19949		banque de forfaits / base mensuelle
------------------------------	--	--	-------	-------	-------	-------	--	-------------------------------------

*entente de partenariat avec une IPS-SPL / comité paritaire doit en informer la régie

Préambule général 2.4.2 Frais de kilométrage

10 kilomètres du lieu principale		09991					
----------------------------------	--	-------	--	--	--	--	--

Lors de visites à domicile en série, plutôt que de remplir une facture pour chaque déplacement, le médecin peut remplir une facture pour l'aller en utilisant l'adresse du point de départ et celle du patient le plus éloigné pour calculer le nombre de kilomètres parcourus

EP33 - GMF

Bonification de la rémunération			08875		08875	08875		1 fois / année / patient inscrit
Garde en disponibilité			19016					Abolie depuis le 1er octobre 2019
Responsable du GMF			19017					Doit être désigné
Activités de fonctionnement GMF			072101					Tarif Horaire (formulaire 1215) Attribué par le chef du GMF

Lieu de dispensation		Cliniques		Centres locaux de services communautaires				
Secteur d'activité		Domicile	Cabinet	CLSC	GMFU-CLSC	GMFU-CH		

EP40 - Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle

Organisation et coordination des services de premières lignes		19103	19103					Indiquer le nombre de forfait
---	--	-------	-------	--	--	--	--	-------------------------------

* mesures favorisant la coordination entre les médecins et le CSSS

EP42 - Médecin enseignement

Chef de l'unité de médecine familiale					19909			
Formation continue (3 hrs)					051133*			Tarif Horaire (formulaire 1215) / inscrire 0.5
Formation continue (6 hrs)					051134*			Tarif Horaire (formulaire 1215) / inscrire 1

*Le chef du GMF-U est responsable de la répartition entre les médecins des journées de formation allouées au GMF-U

EP54 - GMF-R

Lundi au vendredi (18h à 22h)		19893	19893					indiquer la durée de la garde
Samedi, Dimanche et férié (8h à 16h)		19894	19894					indiquer la durée de la garde
Organisation et coordination		19895	19895					

MANUEL DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS-

RÉMUNÉRATION À L'ACTE

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

2. Règles particulières de rémunération

2.2.6 A Visites, évaluations et communications applicables en cabinet, à domicile, en CLSC, en UMF-CH et en UMF-CLSC

2.2.6 B Intervention clinique

2.4.2 Frais de kilométrage - Visite rendue au domicile du patient

ONGLET B – CONSULTATION, EXAMEN ET VISITE

ONGLET B1 – ACTIVITÉS CLINIQUES PRÉVENTIVES

MANUEL DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS - BROCHURE N° 1

ONGLET 1 - ENTENTE

Annexe XX

Majorations applicables à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables

Annexe XXIII

Modalités spécifiques relatives au mode de rémunération mixte instauré dans les secteurs de pratiques désignés

ONGLET 2 - LETTRE D'ENTENTE

LETTRE D'ENTENTE NO 229 - AYANT TRAIT À L'INTÉGRATION DE L'INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE (IPS-SPL) DANS UN CABINET PRIVÉ, DANS UN CLSC OU DANS un GMF-U

LETTRE D'ENTENTE NO 269 CONCERNANT CERTAINES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION APPLICABLES EN PÉRIODE DE GRIPPE SAISONNIÈRE

LETTRE D'ENTENTE NO 339- CONCERNANT CERTAINES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION APPLICABLES DANS LE CADRE D'UNE CLINIQUE D'HIVER

ONGLET 4 - ENTENTES PARTICULIÈRES

17 – RÉMUNÉRATION DANS OU AUPRÈS D'UN CLSC

33 – GROUPE DE MÉDECINE FAMILIALE (GMF)

40 – MÉDECINE DE FAMILLE / PRISE EN CHARGE / SUIVI DE LA CLIENTÈLE

42 – MÉDECIN ENSEIGNANT

54 – GMR - R

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin
de ce qui compte et qui vous donne
la possibilité de vous concentrer
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique

